



Toute
Compagnie

La Lettre du **SY.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 2008

UNE ÉCHÉANCE DÉTERMINANTE !!

Le Vote Force Ouvrière, une évidence !

Le 3 décembre va se tenir les prochaines élections prud'homales. Cette élection, au regard des événements politiques et sociaux du moment revêt un caractère majeur !

Toutefois avant d'aborder les enjeux de cette échéance, il nous semble utile et nécessaire de vous apporter quelques informations utiles concernant ce scrutin.

Tout d'abord : Quel est le rôle du conseil de prud'hommes ?

Le conseil de prud'hommes est une juridiction, c'est-à-dire un tribunal, dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur.

Le conseil de prud'hommes est composé de 5 sections autonomes.

Quatre sections correspondent à des secteurs d'activités différents, qui traitent les affaires propres à leur secteur :

- **Agriculture**
- **Industrie**
- **Commerce** (section à laquelle nous sommes rattachés)
- **Activités diverses** (activités libérales, artistiques, enseignement, employés de maison, concierges, gardiens d'immeuble...)
- La section **Encadrement** : créée en 1979, cette cinquième section est réservée aux cadres sous certaines conditions et aux salariés assimilés, quel que soit leur secteur d'activité.

Les conseillers salariés et les conseillers employeurs siègent en nombre égal dans chaque section.

Un président et un vice-président (fonctions occupées alternativement par un conseiller salarié puis un conseiller employeur) sont élus tous les ans et sont responsables du fonctionnement de chaque section. Chaque section est composée d'un bureau de conciliation et d'un bureau de jugement.

Toutes les affaires présentées devant les conseils de prud'hommes sont dirigées vers la section correspondant à l'activité principale de l'entreprise ou devant la section encadrement pour les cadres. Les conseillers de chaque section sont issus du secteur d'activité concerné pour apprécier au mieux la réalité socio-économique.

Cette juridiction qualifiée « d'exception » qui a vu le jour il y a plus de 2 siècles est aujourd'hui sérieusement menacée !

En effet, cette spécificité Française est aujourd'hui regardée d'un mauvais œil par l'Union Européenne qui aimerait, à terme, la voir disparaître.

La réforme de la carte judiciaire en France, en fermant arbitrairement plusieurs conseils de prud'hommes a déjà commencé son travail de sape pour faire disparaître, étape par étape cette justice de proximité.

C'est en s'appuyant aussi sur un taux de participation jugée faible, que les opposants à cette justice accessible à tous, s'efforcent de justifier la disparition de ces structures.

SOMMAIRE JUILLET/AOÛT 2008

Élections Prud'homales : Une échéance déterminante !!	1 et 2
Représentativité des syndicats et temps de travail !	2
Frais Professionnels à GENERALI !	3
AGF : La chasse aux anciens bat son plein !	3
AXA : Refacturation des Kilomètres !	4
Chèque Syndical : Le SHARE PLAN Patronal	4 et 5
Réunions de Provinces	6
Encart du trésorier	6

Il est vrai que les dernières mesures concernant les modalités de votes des commerciaux ne seront pas de nature à favoriser la participation.

En effet, et contrairement aux élections antérieures, nous serons suite aux réformes de 2005 rattachés et donc inscrits à la mairie où se situe le siège social ou le site administratif de notre employeur.

Pour la plupart d'entre nous ce sera Paris, Nanterre, Saint Denis ou la Défense, sauf pour ceux qui ont fait une demande dérogatoire d'inscription à la mairie de leur lieu d'habitation.

Le vote s'effectuera donc physiquement le 3 décembre à votre bureau de vote mentionné en haut à gauche de votre carte électorale, ou par correspondance en envoyant votre bulletin à l'adresse précisée là aussi sur votre carte électorale. Seuls les bulletins arrivés au plus tard le 3 décembre pourront être comptabilisés.

Cette échéance, bien plus que les précédentes, va revêtir un caractère particulier, puisqu'elle se situe après que la CGT et la CFDT se soient associées et pactisées avec le MEDEF pour entériner une remise en cause drastique de la représentativité des syndicats, avec pour objectif la mise à l'index des autres syndicats et aboutir à terme à un syndicalisme bipolaire du moins à ce niveau.

Il conviendra donc de prouver aux nouveaux alliés du MEDEF,

que les salariés en Général, et ceux de l'assurance en particulier, ont une toute autre conception du fait syndical.

Les commerciaux de l'Assurance savent que Force Ouvrière a porté, soutenu et défendu des centaines de dossiers d'agents. C'est à la faveur de ces actions que des dizaines de producteurs ont pu faire valoir leurs droits et obtenir gain de cause et tout particulièrement auprès d'AXA et ce pour des montants dépassant les 200 000 €. Les syndiqués à Force Ouvrière peuvent consultés sur le site du Syndicat des Producteurs l'ensemble des jugements et arrêts en faveurs des commerciaux. (www.synpafo.org)

Bon nombre d'avocats ayant soutenus des dossiers de salariés des réseaux commerciaux se sont également largement appuyés sur l'expertise du SYNPA Force Ouvrière pour étayer leur dossier et faire gagner des commerciaux.

Non seulement il est impératif de voter, pour démontrer aux fossoyeurs des prud'hommes que les salariés sont attachés à cette justice de proximité, mais il faudra que Force Ouvrière sorte renforcée de ce scrutin.

Voter Force Ouvrière, c'est s'assurer d'avoir à ses cotés un syndicat libre et indépendant, un syndicat qui n'est pas financé par l'employeur, un syndicat ni complaisant, ni obéissant, un syndicat de salariés, un vrai !!

Aucune hésitation, votez et faites voter FORCE OUVRIÈRE !

REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS ET TEMPS DE TRAVAIL !

UN DOUBLE JEU POUR UN JEU TROUBLE !!

La loi du 20 Août portant sur la rénovation de la démocratie sociale et sur la réforme du temps de travail, qui découle de la position commune adoptée par le MEDEF, la CGPME, la CFDT et la CGT (et oui !!) vient de consacrer un texte qui modifie en profondeur les critères de représentativité des syndicats tout en condamnant dans le même temps, le temps de travail et les 35 heures en particulier.

Les cadres mais aussi celles et ceux disposant d'une « autonomie » (les commerciaux en font partie) dans le cadre de leur activité professionnelle sont les premiers visés par cette loi particulièrement rétrograde.

La CGT et la CFDT, pour mieux noyer le poisson (un peu à la Richard VIRENQUE) ne cessent de prétendre que le gouvernement et le MEDEF « *leur aurait menti à l'insu de leur plein gré* ».

Nous vous communiquons, pour vous éclairer au petit jeu du qui fait quoi, les commentaires de Mme Parisot, Présidente du MEDEF, à l'attention des Confédérations CFDT et CGT !

« Ce que nous avons fait avec les organisations syndicales, les deux plus grandes, la CFDT et la CGT, c'était extraordinaire. Elles avaient accepté de considérer, qu'enfin, la durée du travail n'était plus un tabou. Elles avaient accepté de dire : c'est quelque chose que l'on va pouvoir négocier par entreprise en négociant librement les contingents d'heures supplémentaires. C'est-à-dire que les organisations syndicales étaient en train de donner un signal extrêmement fort pour, progressivement, branche par branche, par accord de branche, par accord d'entreprise, se défaire des 35 heures. Je crois que ça aurait été beaucoup plus efficace, quand on pense à l'avenir, de bien comprendre cette position et de mettre en œuvre cette position ».

Depuis plusieurs semaines, Force Ouvrière explique que les signataires ont entrouvert la porte au gouvernement et au parlement pour remettre en cause la durée du travail et privilégier le niveau de l'entreprise, ébréchant encore un peu plus le modèle républicain.

De fait, les masques tombent !

FRAIS PROFESSIONNELS À GENERALI !

PEUT-ON CONTINUER AINSI ??

Trop, c'est trop ! Comme le consacre la formule « *la coupe est pleine* » pas le réservoir, ça c'est une certitude !

Même si on constate une légère détente sur le prix des carburants depuis quelques semaines, la question des carburants reste plus que jamais d'actualité !

En effet, spéculation, inquiétude sur les stocks, différentiel monétaire entre le dollar et l'euro, tempêtes dans le golf du Mexique ou tensions dans les pays producteurs de pétrole sont autant de prétextes qui ont fait exploser les cours des carburants et qui laisse supposer à terme des augmentations plus que significatives.

Toujours est-il qu'au bout de la chaîne, se trouve le consommateur final celui qui paye la note, et pour les commerciaux de Generali la note est plus que salée.

Le système de commissionnement mis en place par la direction incluant les frais professionnels vient de démontrer une fois de plus ses limites.

Certes la direction fort joyeuse est plutôt satisfaite de son bon coup !

Comment pourrait-il en être autrement ! Ce sont systématiquement les commerciaux qui mettent la main à la poche en supportant toutes les hausses, et dieu sait qu'elles sont nombreuses en ce moment !

Pour Force Ouvrière, ce système complètement obsolète doit être revu pour que désormais soient dissociés la rémunération du travail et les frais professionnels.

En aucun cas les commerciaux n'ont à payer pour réaliser leur activité professionnelle, c'est une hérésie !

D'autant que la situation devient aberrante, les commerciaux sont désormais contraints à procéder à des arbitrages pour « optimiser » leurs déplacements.

Ces choix, qui n'ont rien de plaisant, se traduisent tout naturellement par un service après vente et donc d'une satisfaction de la clientèle très insuffisante qui ne pourra à terme être sans conséquences sur les portefeuilles !

Pour dire clair, il est essentiel pour notre organisation que notre système de rémunération soit revu.

Il est urgent au regard des questions de pouvoir d'achat, que le travail sérieux et conséquent des commerciaux soit enfin payé à sa juste valeur !

Pour cela nul besoin de mettre en place une usine à gaz !

Il suffit simplement d'attribuer aux commerciaux un fixe non amortissable digne de ce nom.

Des commissions dès le premier € de production.

La prise en charge intégrale des frais professionnels générés par l'activité commerciale.

Les résultats de l'entreprise le permettent, nos besoins les justifient !

Generali se veut être un employeur responsable ! Qu'il commence à payer dignement ses commerciaux et à leurs rembourser leurs frais, après il pourra se gargariser et faire le paon dans la presse s'il le souhaite !!

AGF : La chasse aux anciens bat son plein !

Quelle piètre reconnaissance que celle de l'employeur à l'égard de ses plus fidèles commerciaux !

Si septembre demeure la période d'ouverture aux gibiers, nous assistons à une chasse d'un type particulier dans l'entreprise, celle des anciens.

Comme la plupart des compagnies qui ne sont pas nées d'hier, les AGF au même titre que d'autres, emploient dans leur réseau de salariés commerciaux des conseillers ayant effectués une grande partie de leur carrière dans l'entreprise.

Le mérite qui est le leur est grand ! Après 20, 25 voire 30 ans et plus d'ancienneté dans la boutique dans des conditions difficiles où l'on doit toujours réaliser les objectifs qui deviennent au fil du temps de plus en plus frappeuses, nos collègues assument !

Mais ils ont un défaut ! Ils sont anciens ! Et comme ils connaissent bien la maison ils savent combien le métier s'est dégradé, combien les réseaux ont morflé, combien les salaires en ont pris un coup !

Il s'agit en quelque sorte de la mémoire des réseaux, ils sont en mesure de démontrer combien le management, l'organisation du travail ont altéré un métier qui encore dans un passé récent avait du sens !

Cette mémoire dans la peau, dans une entreprise aussi coercitive que les AGF devient embarrassante !

C'est pourquoi la direction de l'entreprise, entend effacer de la mémoire collective toute trace du passé !

Pour y parvenir rien de mieux que d'ouvrir la chasse aux anciens.

Le menu qui leur est réservé est copieux, l'acharnement pour les déstabiliser est méthodique.

Hier, ils étaient félicités, cités en exemple ! Aujourd'hui ils sont montrés du doigt, cloués au pilori, avec un grand désavantage, ils deviennent vieux, donc moins performants, et donc moins rentables d'autant que dans la besace ils traînent une ancienneté trop onéreuse pour les AGF !

Tout est fait pour les faire céder, les faire craquer !

Sans surprise, les démissions, les licenciements tombent !

Comme convenu, le recours aux arrêts maladies, les prises médicamenteuses sont au rendez vous !

Les dépressions pleuvent !

Mais pour se donner bonne conscience la direction entend lutter contre le stress, non pas en l'éradiquant mais en le gérant !

Il suffira de déplacer le curseur du niveau de production pour augmenter le niveau de stress pour gérer les effectifs !

Force Ouvrière condamne cette politique ! Et exige de la direction un arrêt immédiat de ses pratiques !

Constatant une dégradation importante des conditions de travail notre organisation entend porter ces questions devant le CHSCT !

« *Quand le métier ne parle plus, il n'est pas rare que les personnes en fassent une maladie.* ».....« *C'est le métier qu'il faut soigner.* » (Y.CLOT)

Refacturation des kilomètres !

La direction toujours aphone !

Il y a des silences, qui plus que d'autres jettent le trouble. L'absence de réponse de la direction aux multiples courriers que notre organisation lui a adressés au sujet de la refacturation des kilomètres a de quoi instaurer le doute.

En effet, Force Ouvrière pour connaître les termes des engagements pris par AXA à l'encontre des loueurs de véhicules a souhaité qu'on porte à sa connaissance les conditions précises de ces contrats.

À trois reprises notre organisation a donc sollicité la direction ! Depuis 2 ans nous sommes toujours sans la moindre réponse !

Y aurait-il par ce silence, qui dure depuis des mois, quelque chose de non avouable ?

La refacturation opérée à l'encontre des commerciaux serait elle tout ou partie bénéfice pour l'employeur ?

Il se murmure avec insistance que les 22 000 Kms, seuil de déclenchement de la refacturation des kilomètres,

même si ceux-ci sont réalisés dans le cadre de l'activité professionnelle, ne serait que de l'unique initiative de l'employeur.

Il est permis de penser qu'au-delà du principe déjà inqualifiable de la refacturation, la direction s'autoriserait des ponctions sur le dos des commerciaux, salariés pourtant les moins bien payés de l'entreprise, si tel était le cas ce serait proprement dégueulasse !

L'absence de réponse de la part de la direction sur ce dossier est de nature à confirmer que la direction ne serait pas tout à fait à l'aise dans ses baskets !

Nous rappellerons au passage que Force Ouvrière a demandé et proposé lors de la NAO à l'ensemble des centrales syndicales d'exiger de la direction la suppression de la refacturation des kilomètres effectués dans le cadre de l'activité professionnelle.

Pour des raisons qui nous échappent, les autres Organisations Syndicales n'ont pas jugé utile de reprendre cette revendication, chercher l'erreur !

CHÈQUE SYNDICAL : LE SHARE PLAN PATRONAL

Début octobre, va voir s'ouvrir la 19^{ème} représentation (tragi-comique...) de la collecte du bon syndical.

C'est à cette époque de l'année que l'activité syndicale est la plus dense, la plus « riche » serions nous même tentés d'écrire !

Les camelots de tout poil, parés de leurs attributs les plus rutilants, vont venir vers vous avec leur sourire le plus éclatant. Ce ne sera, ni pour vous annoncer des augmentations de salaires, ni pour vous dire que l'absence d'intéressement est une erreur et que tout va rentrer dans l'ordre, mais pour quêter le précieux sésame dont ils sont si friands..... **le chèque syndical.**

Pris de frénésie automnale, le rut des collecteurs va pouvoir, sous des formes différentes, donner sa pleine mesure et vous pourrez assister ébahis (profitez en le spectacle est gratuit, enfin pas tant que ça !) à la parade des paons syndicaux qui poussés par un souffle innocent, tenteront de capturer, de saisir, voire de piéger (tous les moyens sont bons) sur les sentiers de la perdition..... un

bout de papier valant quelques dizaines d'Euros dont l'émetteur initial est un généreux donateur, le saint patron du dialogue social, AXA la vénale !

Alors AXA, qui ne cesse de prôner la réduction des coûts en bridant notamment les salaires ou en délocalisant à tour de bras, serait pris tout à coup de philanthropie et lâcherait sans arrière pensée 1 000 000 €.

Wouahhh !!! Super cool le patron avec les syndicats !

En se laissant aller, on pourrait même supposer qu'il est un peu maso le boss. « Allez ! je vous donne du blé et surtout si je ne suis pas un bon employeur n'hésitez pas, avec mes deniers, à me traîner devant les tribunaux pour faire respecter les droits des salariés » !

La pilule du lendemain aurait elle des effets secondaires ?

Que nenni, « l'employeur de référence » comme nous le savons, n'a pas pour habitude de jouer au Monopoly, **il rentabilise le moindre € et optimise toutes ses opérations quelles qu'elles soient !** Cette « dotation »

confortable est incontestablement à classer à la rubrique **investissement** (et quel investissement !).

Pour mieux saisir la finalité il convient tout d'abord de rappeler l'**objectif et la motivation du financement du « dialogue Social »** !

Tout d'abord, première interrogation : Qu'est ce que le dialogue social ?

C'est Henri de Castries, qui après avoir rappelé que le dialogue social chez AXA était « efficace », nous en donne la définition : « ***Le dialogue social, c'est le capitalisme bien compris !*** » Ça se précise, poursuivons !!!

Seconde interrogation : Qu'est ce que le Capitalisme ?

Le petit Larousse nous en donne la définition suivante : « ***Système économique et social fondé sur la propriété des moyens de production et d'échange. (Le capitalisme se caractérise par la recherche du profit...)*** ».

Sans tomber dans le syllogisme primaire, pour Henri De Castries, l'Homme Du Capital, le dialogue Social « bien compris » c'est... la recherche du profit !

Pour faire simple, le financement du dialogue social a pour objectif de tirer des profits.

Comment cela se traduit il concrètement sur le terrain « social » ? Pardon sur le terrain syndical !

Depuis 2 ans les bénéfices de l'entreprise explosent, et pourtant sur ces deux années nous n'avons pas perçu le moindre € d'intéressement. La encore étrange !!! **Alors que le patron veut associer les salariés aux résultats de l'entreprise, l'intéressement est bizarrement scotché à zéro...**

La réponse à cette situation à la fois ubuesque et dramatique pour des milliers de salariés, se trouve sans ambiguïté dans le tract de la CFDT de mai 2007 : « ***Les signataires de l'Accord (CFDT, CFTC, CGC, CGT et UNSA) ont volontairement plafonné à 10 % de la masse salariale brute annuelle la conjugaison intéressement/participation pour ne pas obérer le budget salarial classique*** ».

Est-il du ressort de syndicats de plafonner « volontairement » à 10 % de la masse salariale quand le code du travail permet d'aller jusqu'à... 20% ???

Cette délicate attention « ***pour ne pas obérer*** (déf. : faire peser une lourde charge financière) ***le budget salarial classique*** » s'est traduite, au rayon des augmentations de salaire, par... **des mesures au ras des pâquerettes pour les salariés, qui ne maintiennent même pas leur pouvoir d'achat !!!**

Force est de constater que ces 5 mousquetaires volontiers « plafonneurs » et « obérateurs » (les mêmes qui vont quêter dans quelques jours...) participent **volontairement** à la baisse du coût du travail, élément déterminant pour que notre employeur, saint protecteur des fonds de pension, puisse réaliser plus de profits...

L'évolution de la répartition de la richesse entre les actionnaires et les salariés confirme l'objectif ciblé du financement du dialogue social. En effet, en l'espace de 5 ans, pour 100 € de richesses créées le rapport s'est inversé, puisque en 2002 pour 100 € de richesses créées 60 € allaient à la rémunération du travail pour 40 € au capital. Aujourd'hui le capital est passé à 60 € contre 40 € au travail.

Avec les remerciements de la direction ! Merci pour tout et bonne collecte !

Avec le chèque, la direction fait échec aux revendications légitimes des salariés et mate par intégration les syndicats financés. Elle gagne au tirage et au grattage. Elle rend ainsi les syndicats pris dans la nasse du financement, dépendants « raisonnables » et obéissants ! Et surtout quel investissement !! Rien que sur la question de l'intéressement, **à la faveur du plafonnement volontaire des syndicats, la direction va pouvoir redistribuer à la fine fleur des actionnaires plusieurs millions € qui ont été, en quelque sorte, « extorqués » sur le dos des salariés.**

En vous impliquant dans cette mécanique cynique, la direction entend vous associer au sciage méthodique de la branche sur laquelle vous êtes assis !

C'est pour préserver son indépendance, et par conséquent vos droits, que Force Ouvrière refuse de s'inscrire dans ce schéma corporatiste impliquant activement, et chaque fois un peu plus les « partenaires » (le choix des mots n'a rien d'innocent) au plumage en règle des salariés.

Force Ouvrière, même s'il n'encaisse pas le chèque, vous invite à remettre massivement celui-ci, ou aux délégués de notre organisation, ou dans les urnes dédiées à notre organisation ou alors à le mettre au pilon !

Nous constatons, avec satisfaction, que le nombre de chèques que vous nous remettez spontanément ne cesse de croître depuis plusieurs années pour atteindre un nombre..... fort sympathique, continuez ! L'indépendance syndicale dépend aussi de vous. C'est pourquoi nous vous invitons à rejoindre Force Ouvrière en vous syndiquant.

La direction met les salariés sous objectifs, que les salariés mettent la direction sous objectifs en ne remettant pas le chèque aux « partenaires » de la direction !

- Pas d'augmentation générale des salaires, pas de chèque syndical !
- Pas d'intéressement, pas de chèque syndical !
- Dégradation des conditions de travail, pas de chèque syndical !
- Activités délocalisées ou externalisées, pas de chèque syndical !
- Remise en cause du temps de travail, pas de chèque syndical !

Faites savoir à ceux qui bradent nos droits et nos emplois que dans ce bas monde plus rien n'est gratuit !

RÉUNIONS DE PROVINCES !

Le Syndicat National des Producteurs de l'Assurance (**SYNPA**) Force Ouvrière, fidèle à la tradition qui est la sienne, va venir comme il en a pris l'habitude depuis maintenant des dizaines d'années à la rencontre de l'ensemble des commerciaux de l'Assurance et ce, sur l'intégralité du territoire.

En effet les projets d'entreprises, Ambition 2011 aux AGF, Ambition 2012 chez AXA, Ambition GNERALI, Ambition 2010 à la GMF, articulés autour du projet du MEDEF dénommé Ambition 2010, ont été sacralisés dans la loi du 20 Août (avec la bénédiction de la CGT et de la CFDT) portant sur la rénovation de la démocratie sociale et sur le temps de travail. Il est évident que ces projets ne seront pas sans conséquences sur nos droits et conditions de travail.

Bien entendu, les thèmes à connotation générale tels que : salaires, temps de travail, avenir des réseaux de commerciaux de salariés au même titre que les sujets ayant trait aux problèmes d'ordre individuel seront abordés.

C'est pourquoi les mois de Septembre, Octobre et Novembre seront pour **Force Ouvrière** l'occasion de vous rencontrer, pour échanger, débattre de l'ensemble de vos préoccupations, mais aussi d'envisager ensemble les moyens les plus efficaces pour s'opposer aux projets patronaux.

Notre organisation prendra à ce titre, par l'intermédiaire de ses délégués, l'initiative de vous contacter pour vous faire connaître les lieux et dates des réunions programmées dans vos régions.

C'est pour des raisons d'ordre pratique et d'efficacité que nous ne communiquerons pas le calendrier de nos réunions. La direction par l'intermédiaire de ses responsables hiérarchiques a pris la bien mauvaise habitude de programmer, aux mêmes dates, des réunions professionnelles empêchant une participation massive des salariés.

La présence du plus grand nombre d'entre vous est essentielle. Venez nombreux !

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

29^{ème} Année - N° 168

Juillet / Août 2008

**Bulletin Bimestriel d'information
du Syndicat National
des Producteurs d'Assurances
et de Capitalisation**

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
Didier WAUTHY

Impression
28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire
N° 0110 S 07123

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 €

E.B. : 125 €

Retraités : 86 €

NOMPrénom.....

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le.....

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal ☐ OUI ☐ NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ